



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Création, reprise et entrepreneuriat
de PME/PMI

de l'Université d'Evry-Val-
d'Essonne - UEVE

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE

Académie(s) : Créteil

Etablissement(s) co-habilité(s) : Lycée Paul Bert – Maisons-Alfort

Spécialité : Création, reprise et entrepreneuriat de PME/PMI

Secteur professionnel : SP5–Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-1 Management des organisations

Demande : n° S3LP150007561

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : UFR SHS de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne et Lycée Paul Bert à Maisons-Alfort.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Essonne.

Présentation de la spécialité

Créée en 2008, la spécialité *Création, reprise et entrepreneuriat* de PME/PMI est portée par l'UFR SHS de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne. Dans le cadre du projet tuteuré, elle est associée à la licence professionnelle *Management de l'aide à la personne* dispensée au lycée Paul Bert à Maisons-Alfort. Elle est accessible à tous les types de publics (formation initiale, formation continue, VAE/VAP, contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

Les métiers visés sont ceux de cadres polyvalents pouvant exercer des responsabilités au sein des PME/PMI dans les divers champs de la gestion, des créateurs et/ou repreneurs de PME/PMI et des assistants à la création d'entreprise. Les compétences visées sont identifiées selon trois axes : (1) métiers (outils informatiques de gestion) ; (2) management (gestion d'équipe et du temps) ; (3) stratégiques (pilotage et gestion du changement).

La spécialité propose deux parcours : *Création/reprise PME/PMI* et *Développement*. La différence entre les deux est liée au choix du projet tuteuré. Hormis le projet tuteuré, les cours sont communs.

La spécialité s'inscrit dans une logique de filière dans le domaine de l'entrepreneuriat. Au niveau régional, elle est ainsi complétée par deux autres formations : le DU *Création d'activité* à l'IUT de Brétigny et le DU *Entrepreneuriat* à destination de salariés en reconversion. En outre, un master *Entrepreneuriat* va être créé en co-habilitation avec Telecom Ecole de Management.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La spécialité vise la formation d'étudiants dans le domaine de l'entrepreneuriat. Cette discipline est aujourd'hui largement reconnue tant dans le domaine académique que dans le domaine professionnel. Elle est aussi appréciée des étudiants sensibilisés par la création d'entreprise et souhaitant se lancer rapidement dans le monde du travail en mettant en œuvre des projets qu'ils mûrissent pour certains depuis longtemps. Le positionnement « entrepreneuriat » et « contexte des PME/PMI » offre ainsi un large éventail dans les diplômes d'accès à la spécialité, ouverte à tous les titulaires d'une L2, même si cette ouverture peut poser question quant aux prérequis nécessaires en vue de suivre un cursus d'un an dans les disciplines de gestion.

La maquette pédagogique de la spécialité est conçue pour permettre à ces étudiants d'évoluer dans leur projet et dans les méthodes visant à le réaliser. En l'occurrence, elle est cohérente avec les métiers et compétences visés. Comme attendu dans une licence professionnelle, encore plus lorsqu'elle est dédiée à l'entrepreneuriat, le projet tuteuré prend une place importante dans le dispositif pédagogique, avec un accompagnement spécifique et une progression en lien avec la maquette. En ce qui concerne la politique des stages, les étudiants bénéficient d'un accompagnement réalisé par un cabinet permettant de perfectionner leur CV et leur entretien. Le rythme d'alternance est identique pour les contrats et les stages et permet, dans une même semaine, d'être à la fois en cours et en entreprise dans un certain nombre d'entreprises partenaires. Sur ce point, la taille de certains de ces partenaires d'apprentissage est peu en phase avec la cible des PME/PMI.

L'insertion professionnelle est un indicateur-clé dans l'évaluation d'une spécialité de licence professionnelle. Malgré la conjoncture, l'insertion est ici jugée réussie dans le secteur des PME/PMI, même si le nombre de répondants au cours des enquêtes 2011 et 2012 oblige à tempérer les résultats. La restitution des enquêtes souffre également d'imprécisions concernant les durées moyennes de recherche d'emploi (notamment pour les promotions 2009 et 2010), les secteurs d'activités et les types d'entreprise. On peut cependant noter des préoccupations de la part du porteur de projet concernant le devenir croissant des diplômés dans le salariat.

En ce qui concerne les liens avec les milieux professionnels, il faut d'abord noter que le volume des cours assurés par des intervenants professionnels est de 57 % (hors PAST), ce pourcentage étant inférieur pour le groupe Paul Bert (45 %). Dans les deux cas, il dépasse le standard exigé dans le cadre d'une licence professionnelle. On peut aussi remarquer que, si pour certains de ces intervenants le métier et/ou la compétence sont cohérents avec le cœur de cible (chef d'entreprise, comptable), pour d'autres le lien est moins évident. Hormis les enseignements, les professionnels interviennent également dans le cadre du recrutement, dans l'encadrement des projets tuteurés et des stages, et dans la participation aux conseils de perfectionnement. Les partenariats avec le monde professionnel s'opèrent également selon une convention unique avec la CCI de l'Essonne. D'autres partenariats, non conventionnés, existent avec le MEDEF, la CGPME et le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise, CJD Essonne.

Le pilotage de la spécialité se signale d'abord par une diversité appréciable dans la composition de l'équipe pédagogique : professionnels et PAST d'un côté, enseignants-chercheurs et enseignants d'un autre. La répartition varie selon la localisation des groupes, université ou lycée Paul Bert. Il faut noter à cet égard que, si les professionnels sont quasiment les mêmes entre les deux sites, la situation est différente pour les enseignants, avec des disparités fortes entre les sites. Le rôle du responsable pédagogique, ancien créateur d'entreprise et directeur financier au sein d'une PME, est justement, entre autres, d'assurer le lien entre les deux sites par l'organisation de réunions. On note la fidélisation de l'équipe pédagogique, notamment du côté des intervenants professionnels qui font partie intégrante du dispositif. Les conseils de perfectionnement sont organisés à la fin de chaque année universitaire afin de faire le bilan de la promotion et de réfléchir aux axes d'amélioration. Une rencontre annuelle avec les représentants des étudiants a également été mise en place depuis la rentrée 2013. Concernant l'attractivité de la spécialité, entre 50 et 60 dossiers d'inscriptions sont reçus. Ce chiffre, mis en balance avec le nombre de demandes (entre 160 et 180), est faible et signifie une sélectivité toute relative des candidats. Entre 2010 et 2012, le taux de pression est ainsi de 2. Il est en augmentation pour 2012. Cette donnée peut s'expliquer par l'exigence de contenu du dossier, dans lequel l'étudiant doit clairement expliciter son projet et par le fait que l'entrepreneuriat n'est peut-être pas encore une poursuite d'études « classique ». L'entretien de recrutement consacre une large part à la motivation du candidat (70 %) sans que ne soient réellement expliqués les critères d'évaluation de celle-ci. Les étudiants sont issus à 80 % des divers BTS de la région (*Management des unités commerciales, Négociation et relation client, Assistant de manager*, etc.). Depuis l'ouverture de la spécialité en 2008, la répartition des statuts au sein des promotions est la suivante : apprentissage (85 %), formation initiale-stage (10 %) et formation continue-stage (5 %). Ces chiffres démontrent un véritable succès du dispositif d'apprentissage avec en arrière-plan une fidélisation des entreprises partenaires. Le taux de réussite est quasiment de 100 % chaque année.



Enfin, il est prévu à l'avenir d'accepter environ 25 inscrits par groupe et de stabiliser ainsi les effectifs. Parallèlement à ce cadrage des effectifs, il est prévu de renforcer les liens avec les milieux professionnels, afin notamment d'augmenter le nombre d'entreprises partenaires de l'alternance et ainsi de développer l'attractivité de la spécialité. Il existe également un projet d'ouverture d'un troisième parcours, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

- Points forts :

- Le pilotage du projet tuteuré de bonne qualité.
- L'expérience particulièrement solide du responsable pédagogique.
- Le dispositif d'apprentissage particulièrement réussi.

- Points faibles :

- Les enquêtes insuffisantes sur l'insertion professionnelle.
- Le taux de pression et l'attractivité faibles.
- Le faible nombre de conventions effectivement signées avec la sphère socio-économique.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable :

- d'améliorer l'attractivité, notamment en axant sur la diversification des origines des candidats et l'augmentation du nombre de conventions et partenariats professionnels.
- de surveiller la poursuite d'études, plus spécifiquement dans le contexte d'ouverture d'un master *Entrepreneuriat*.
- de rééquilibrer la part des universitaires et des professionnels dans l'équipe pédagogique.



Observations de l'établissement

Evry, le 30 avril 2014

Affaire suivie par :
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**L'administrateur Provisoire de
l'Université d'Evry Val d'Essonne**

A

Jean-Marc GEIB
**Directeur de l'Agence d'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur**
Section des Formations et des Diplômes

Objet : Evaluation des licences professionnelles vague E
Réf AERES : S3LP150007561

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre rapport concernant la licence professionnelle spécialité « création, reprise et entrepreneuriat de PME/PMI ». Nous tenons à remercier l'AERES pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ce rapport a été transmis au responsable de ce diplôme et au directeur d'UFR concernés, qui nous ont fait part en retour de leurs commentaires que vous trouverez ci-joint.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation des formations de l'Université.

**L'administrateur provisoire
de l'Université d'Evry
Val d'Essonne**

Michel GUILLARD



EVALUATION DES DIPLOMES LICENCES PROFESSIONNELLES VAGUE E

Observations	
Secteur professionnel	SP5 – Echange et gestion
Dénomination nationale	SP5-1 Management des organisations
Spécialité	Création, reprise et entrepreneuriat de PME/PMI
Demande n°	S3LP150007561
Responsable de mention	Bernard DUMEC

REPONSE A L'AERES CONCERNANT LES REMARQUES SUR LA LICENCE PROFESSIONNELLE CREATION, REPRISE ET ENTREPRENEURIAT DE PME-PMI

1. attractivité faible : exact, peu de L2 de l'université postulent.
Solution possible: relations plus fortes entre la licence, le chargé de mission entrepreneuriat de L'Université, modules entrepreneuriat, événements autour de l'entrepreneuriat - certains existent déjà- mais réflexion plus forte .
2. les enquêtes : elles sont faites par le CFA, au bout de 6 mois et 18 mois, le taux de retour est faible.
Seule la création d'un ANNUAIRE des anciens permettra de résoudre une partie de ce PB.
3. une plus forte participation dans la licence des enseignants MCF, PR, etc. La nomination d'un MCF comme responsable, avec un adjoint " directeurs des études" devrait permettre de d'améliorer la participation des enseignants chercheurs à la formation